



Actualité

« Les ordres pourraient bien devenir les premières citadelles de défense des libertés fondamentales » 351m6

Entretien avec François Axisa, avocat au barreau de Toulouse, ancien bâtonnier de Toulouse



François Axisa

François Axisa a prêté serment le 16 décembre 1985. Avocat au barreau de Toulouse, il est associé au sein de la SCP Vaysse Lacoste Axisa. Il intervient en droit des personnes et en droit immobilier. Il a été bâtonnier de l'ordre des avocats de Toulouse en 2009-2010, vice-président de la Conférence des bâtonniers de 2011 à 2016, et président délégué de la Prévoyance des avocats (LPA) de 2013 à 2016. Il est aujourd'hui président délégué de la Société de courtage des barreaux.

Gazette du Palais : Pourquoi vous présentez-vous à la présidence de la Conférence des bâtonniers ?

François Axisa : La Conférence des bâtonniers est devenue pour moi une véritable passion depuis plusieurs années. Je l'ai pratiquée à la fois dans sa dimension politique en étant membre de deux bureaux successifs et dans sa dimension technique à la Prévoyance des avocats puis à la Société de courtage des barreaux dont j'ai assuré la présidence déléguée sous les mandats des présidents Mahiu et Gavaudan. Cela m'a permis d'avoir une autre vision de la profession, de m'approcher du quotidien des bâtonniers et de l'exercice des confrères qui font face à des situations parfois difficiles et douloureuses, et de découvrir combien le rôle de la Conférence à leur service était important. La fonction de président s'est donc imposée naturellement dans ce parcours. Je souhaite devenir le président de tous les bâtonniers de France et mettre mon énergie au profit de ce formidable espace de solidarité, de transmission entre générations et de défense des valeurs de l'ordinalité que représente la Conférence.

Gaz. Pal. : Quels sont les grands axes de travail que vous souhaitez porter ?

F. Axisa : Si je suis élu, mon premier axe de travail consistera à améliorer la réactivité de la Conférence. Le rôle majeur de l'institution est d'apporter une aide effective aux bâtonniers. À chaque mandat, leur tâche, leur charge de travail et leur responsabilité deviennent de plus en plus lourdes, dans un contexte où le budget des ordres est contraint. Ils doivent donc assurer un pilotage délicat. La Conférence doit leur répondre quand ils font appel à elle, en particulier en cas d'urgence déontologique. Elle doit aussi soutenir

les bâtonniers pour éviter qu'ils se sentent très seuls lorsqu'ils sont mis en cause, dans des procédures par exemple.

Je souhaite également faire jouer à plein le levier de la mutualisation, en menant tout d'abord un travail pour créer une documentation en ligne, professionnelle, jurisprudentielle et comprenant des modèles, mise à jour régulièrement ; ensuite, en permettant aux ordres d'avoir tous le même niveau de réponse. La Conférence affirme qu'il faut des ordres partout sur le territoire car ils assurent un maillage important ; son devoir en contrepartie est de s'assurer que tous les ordres sont en mesure de répondre de façon égale à toutes les questions, à tous les défis qui se présentent sur le plan réglementaire, de la protection du contrôle et de la surveillance de l'exercice professionnel.

Par ailleurs, je souhaite lancer une grande réflexion au-delà de la Conférence sur la protection sociale. Nous avons un régime de base de retraite, prévoyance et santé qui peut être renforcé, là encore grâce à une meilleure mutualisation. Les ordres constituent un bon niveau de travail pour ce sujet qui les préoccupe, je le sais.

Enfin, je voudrais poursuivre et amplifier le travail de formation des élus ordinaires et des personnels des ordres. Le succès rencontré par les formations confirme qu'il existe une attente forte dans ce domaine et donc un besoin. Je voudrais enrichir l'offre de formation notamment en proposant, à côté des formations qui existent et qui seront maintenues, des formations à distance et des formations ciblées en e-learning, voire par tutoriels pour les sujets qui s'y prêtent. Il s'agit de limiter les coûts pour les ordres et de ne pas oublier ceux qui sont les plus éloignés géographiquement comme les barreaux d'Outre-mer.



Gaz. Pal. : Votre mandat débutera en pleine préparation des décrets d'application de la loi de programmation et de réforme pour la justice sur la territorialité. Quelles sont vos craintes et vos attentes en la matière ?

F. Axisa : En dépit des annonces de la Chancellerie, j'ai le sentiment que cette loi n'a pas d'ambition pour la justice. C'est un texte de gestionnaire et non de visionnaire, et ce n'est pas la multiplication du nombre des articles qui peut suppléer à son absence de souffle. Je crains au contraire que cette réforme porte en elle un affaiblissement de la justice judiciaire de première instance et qu'elle altère la plénitude de juridiction. Nous allons devoir être extrêmement vigilants sur la liste des spécialités de certains tribunaux judiciaires, dont les critères restent discrétionnaires. Un travail a été fait par la Conférence sur la liste de matières ; il doit être poursuivi. La Chancellerie affirme qu'il n'y aura pas de réforme de la carte judiciaire mais il pourrait y avoir une forme de déclassement silencieux de certaines juridictions. Nous allons aussi devoir être vigilants sur l'expérimentation des cours d'appel. L'expérimentation est une méthode très intéressante à condition qu'elle ne soit pas orientée et que l'on accepte d'en partager les résultats afin que l'on en tire des conséquences objectives. Or, la France n'est pas très forte en ce domaine : si aujourd'hui, on faisait un bilan objectif de la réforme *Dati* et de celle des procédures d'appel, on constaterait que les justiciables et les barreaux n'en sont pas sortis gagnants. Nous attendons donc que le dialogue soit le plus constructif possible avec la Chancellerie sur la préparation des textes, et que l'on sorte une bonne fois pour toutes de cette logique de gestion de stocks. Il faut reconnaître que les moyens et l'accès au droit ne sont pas à la hauteur. Si les réformes engagées ici ne portent pas leurs fruits, la justice de notre pays n'aura toujours pas été portée au niveau qui devrait être le sien, malgré des investissements importants.

Gaz. Pal. : L'élection à la vice-présidence de la Conférence des bâtonniers se déroulera le même jour que les États généraux de la profession d'avocat qui traiteront notamment de l'avenir de la profession. Les ordres ont-ils encore leur place dans cet avenir ?

F. Axisa : L'institution ordinale est l'institution qui a résisté le mieux au temps et aux épreuves. L'ordre est l'institution de référence pour les confrères. C'est lui qui est le premier protecteur de l'exercice professionnel, contre les braconniers du droit notamment, et le régulateur déontologique du quotidien. Il assume l'accès au droit, constitue un niveau humain de solidarité, défend les enjeux de liberté comme cela a été le cas avec les boxes vitrés, et se révèle indispensable dans les situations de tensions avec les magistrats. Dans le contexte d'évolution sécuritaire que nous traversons, les ordres pourraient bien devenir les premières citadelles de défense des libertés fondamentales. C'est tout à leur honneur.

Gaz. Pal. : La présidence de Jérôme Gavaudan a été notamment marquée par l'unité entre le CNB, la Conférence des bâtonniers et le barreau de Paris. Comment envisagez-vous l'articulation entre ces trois institutions ? Comment rendre pérenne l'unité de la profession ?

F. Axisa : L'unité est extrêmement importante. Quand elle n'existe nos actions sont affaiblies. Cependant, l'unité n'est pas la dilution de l'un ou de l'autre. Ce n'est pas une fin, c'est un moyen, le moyen incontournable de notre efficacité. Mais elle ne peut exister que dans un travail de co-construction et elle n'a de sens que si chacun est bien à sa place dans son rôle. Exister au sein de l'unité est important pour que, précisément, cette dernière puisse fonctionner.

Gaz. Pal. : Le barreau de Paris devrait dépasser les 30 000 avocats d'ici la fin de l'année. Le clivage Paris/province est-il une source d'inquiétude pour vous ?

F. Axisa : Le chiffre n'est pas une source d'inquiétude puisque la province a dépassé depuis longtemps les 40 000 avocats. Le ratio n'est donc pas sur le point de connaître une révolution. Je ne crois pas qu'on puisse parler de clivage. Quand on a la conviction de l'utilité et du combat collectif, on refuse par principe tout ce qui est chapelle. L'ordre des avocats du barreau de Paris est avant tout un ordre. Il a une position particulière dans notre paysage national en raison de sa situation et de son nombre, mais le sens de l'ordinalité est le même au barreau de Paris et dans les barreaux de province. La Conférence des bâtonniers et le barreau de Paris ont mené ensemble des actions constructives comme la conservation de l'acte d'avocat ou *Praeferentia*. C'est dans cette voie de travail que nous devons poursuivre. Si les confrères, au service desquels nous travaillons tous, portent un regard positif sur notre action, les questions de gouvernance deviennent secondaires.

Gaz. Pal. : Le retour de l'avocat en entreprise dans le cadre du rapport *Gauvain* ne risque-t-il pas de relancer les dissensions entre la Conférence des bâtonniers et le barreau de Paris ?

F. Axisa : Il est possible que ce sujet qui ressurgit fâche à nouveau. Il faut qu'il y ait une cohérence dans les institutions dont on a la responsabilité. Débattre, c'est important, mais il faut aussi décider, construire la doctrine de l'institution et faire connaître cette doctrine. La Conférence des bâtonniers a pris une résolution rejetant l'avocat en entreprise en septembre 2018. Aujourd'hui, je ne perçois pas au nom de quelle nécessité il faudrait imposer le statut d'avocat en entreprise pour lutter contre le risque économique que représentent les visées extraterritoriales de certains États alors même que la confidentialité des avis juridiques, bien encadrée, paraît pouvoir être une réponse. Mais ce sujet mérite bien sûr une réflexion approfondie.

Propos recueillis par Laurence Garnerie